

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU MAYET-DE-MONTAGNE**

Séance du 8 décembre 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Le Mayet-de-Montagne s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la vice-présidence de Madame Marie-Noëlle LARIVIERE, Adjointe au Maire.

Après qu'il eût été procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration et constaté que le quorum était atteint, Madame la Vice-Présidente a ouvert la séance

Étaient présents : Mmes Marie-Noëlle LARIVIERE, Josiane TARTARIN, Véronique MARION, Isabelle SENEPIN et M. Jean-Pierre MOLETTE.

Étaient absents et excusés : M. Jean-Pierre RAYMOND, Mmes Françoise GRASSI et Jocelyne LACROIX.

Était absente : Mme Christel SIGOT.

Date de la convocation du conseil d'administration : 2 décembre 2025

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 9
- présents : 5
- pour : 5
- contre : 0
- abstention : 0

Quorum : 5

Date de la convocation du conseil d'administration : 2 décembre 2025.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Isabelle SENEPIN

*Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 31 juillet 2025, la Vice-Présidente le déclare adopté à l'unanimité.*

➤ **Délibération n° 09/2025 – AIDE SOCIALE**

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale émettent un avis favorable à la demande de prise en charge des frais de séjour à l'E.H.P.A.D. François Grèze, situé 29 avenue du 8 Mai 1945, 03120 LAPALISSE, pour \_\_\_\_\_, à compter du 14 août 2025.

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 8 décembre 2025.

La Vice-Présidente et la secrétaire de séance ont signé au registr

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 10 décembre 2025

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 10 décembre 2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU MAYET-DE-MONTAGNE**

Séance du 8 décembre 2025

**➤ Délibération n° 10/2025 – ATTRIBUTION DES BONS D'ACHAT AUX PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS ET PLUS**

Le Centre Communal d'Action Sociale décide d'attribuer un bon d'achat aux personnes âgées de 70 ans et plus, inscrites sur la liste électorale et n'ayant pas pu participer au repas organisé le 9 novembre 2025.

Le montant du bon cadeau est fixé à 20,00 €, utilisable auprès des commerçants partenaires.

La distribution des bons sera assurée par les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le  
La Vice-Présidente et la secrétaire de séance ont signé au registre

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 10 décembre 2025

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 10 décembre 2025

Liste des délibérations de la séance du 8 décembre 2025 :

- ✓ 09/2025 – Aide sociale
- ✓ 10/2025 – Attribution des bons d'achat aux personnes âgées de 70 ans et plus

Liste des Membres du Centre Communal d'Action Sociale présents à la séance du 8 décembre 2025 : Mmes Marie-Noëlle LARIVIERE, Josiane TARTARIN, Véronique MARION, Isabelle SENEPIN et M. Jean-Pierre MOLETTE.

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,  
Marie-Noëlle LARIVIERE

La Secrétaire de séance,  
Isabelle SENEPIN

**CENTRE COMMUNAL  
d'ACTION SOCIALE  
13250 LE MAYET-DE-MONTAGNE**